



N° 2020-19 VOI

Mairie  
3 rue du Nouveau Monde  
14600 Gonneville-sur-Honfleur

**ARRETE SUR LA CIRCULATION**  
**RABOTAGE ET ENROBES CHEMIN DES MONTS – CHEMIN DU HAUT RAVIN**  
**Du mardi 23/06/20 au vendredi 26/06/2020**

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,  
**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise SDTP via la CCPHB (Communauté de commune du Pays de Honfleur Beuzeville), afin d'effectuer des travaux de rabotage et enrobés **Chemin des Monts et dans le carrefour avec le chemin du Haut Ravin - Du mardi 23/06/20 au vendredi 26/06/2020**

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'entreprise SDTP est autorisée à effectuer des travaux **Chemin des Monts et dans le carrefour avec le chemin du Haut Ravin - Du mardi 23/06/20 au vendredi 26/06/2020** : Terrassement pour installation de la tête de sécurité ; Nivellement & cylindrage de l'impasse du haut ravin ; Rabotage (fermeture de chaussée) ; Enrobé (fermeture de chaussée et inaccessibilité totale sauf urgence aux propriétés),

**ARTICLE 2**

Fermeture du chemin des Monts et déviation par le haut ravin ; Fermeture du carrefour du haut ravin et déviation par le chemin des Monts ; Les fermetures seront ponctuelles et alternées avec réouverture en fin de journée ; sauf pendant les travaux d'enrobé,

**ARTICLE 3**

Interdiction de circuler et stationner ; Les deux sens de circulation seront concernés notamment pendant les travaux d'enrobé : **3h d'inaccessibilité totale, sauf urgence, aux propriétés,**

**ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera affiché de part et d'autre des chemins par l'entreprise SDTP ; Les riverains seront informés par la CCPHB dès le constat du début effectif des opérations,

**ARTICLE 5**

Les panneaux de signalisation correspondants seront mis en place par l'entreprise SDTP,

**ARTICLE 6**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise SDTP via la CCPHB, Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

Le 19/06/2020

Le Maire, **Christian MINOT**

